



Concours 2020-2021

Soutien aux projets de développement local et de coopération décentralisée

France-Moldavie

L'Ambassade de France en République de Moldavie, dans le cadre de ses orientations, encourage les initiatives de développement local et de coopération décentralisée internationale, portées par des acteurs français et moldaves.

En continuité de ses appels à projets annuels et des forums de coopération décentralisée (2016, 2017, 2018), et dans le respect des engagements découlant de la participation de la France et de la République de Moldavie au Conseil de l'Europe à titre d'Etats membres et au Conseil des Communes et Régions d'Europe, l'Ambassade de France et ses partenaires lancent un nouvel appel à projets de développement local.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de coopération décentralisée internationale, visant l'association des autorités locales françaises et moldaves et de leurs partenaires (société civile, ONG, université, lycée, autre), afin de conduire des projets en commun sur leur territoire respectif.

Le présent appel à projets est mis en place dans le respect des attributions et des compétences des institutions reconnues par la loi. Il vise à cofinancer des projets locaux s'inscrivant dans une démarche de coopération décentralisée franco-moldave.

I. PORTEURS DU PROJET ET ACTEURS

L'appel à projets est ouvert aux autorités locales françaises et moldaves et à leurs partenaires (parc régional, société civile, ONG, université, lycée, fondation, association de la diaspora, cluster et acteur économique, micro-entrepreneur, autre).

II. COMPOSANTES DU PROJET

Le projet à but non lucratif doit permettre de mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'environnement et du climat, du développement urbain et rural durable, de la culture et du patrimoine, de l'éducation, de la jeunesse, et du développement économique.

Les acteurs déposant des projets sont encouragés à y intégrer une composante de formation dispensée par une université locale ou française ou à identifier des besoins de formation qui pourraient contribuer à la qualité/pérennité du projet. En cas de nécessité, les partenaires de l'appel et notamment l'Agence universitaire de la Francophonie peuvent venir en appui aux porteurs des projets en vue de l'identification des formateurs.

A titre d'exemple, les composantes des projets peuvent être : une conférence, une exposition, une activité associative, une initiative d'entreprises durables, un projet d'éducation, une étude ou une visite d'étude, une action de formation, un stage professionnel, la mise en place d'un comité de gouvernance ou de coordination de projet, la création de site Internet ou la publication de support promotionnel, la recherche de partenaires, la mise en place d'une plateforme pluri-acteurs, etc.

III. THEMATIQUES PRIORITAIRES

Sept thématiques sont prioritaires, mais non exclusives :

- ✚ Gouvernance territoriale, intercommunalité : stage, échange d'expérience, séminaire, etc.
- ✚ Services publics locaux : renforcement des capacités, amélioration de l'efficacité et de la qualité des services (technique, affaires culturelles, etc.).
- ✚ Tourisme durable :
 - la valorisation des espaces publics et du patrimoine, historique et paysager (ex. : itinéraire touristique);
 - tourisme (ex. : liste des hébergements chez l'habitant, inventaire des curiosités en lien avec la culture française, site internet/communication) ;
 - aménagement du territoire (ex. : balisage de sentiers pédestres, charte pour la réhabilitation de façades traditionnelles de maisons rurales) ;
 - formation professionnelle.
- ✚ Développement économique local et développement des terroirs, micro-entrepreneuriat (ex. : cluster), valorisation de produits issus de l'agriculture (ex. : labellisation, festival, participation à des foires, etc.), de la forêt ou produits artisanaux ;
- ✚ Insertion professionnelle ou compagnonnage professionnel franco-moldave (ex. : artisans, micro-entreprises) ;
- ✚ Démocratie locale : mise en place de coordination/plateforme pluri-acteurs;
- ✚ Diaspora moldave en France : co-construction de projet.

IV. CRITERES DE SELECTION

Seront privilégiés les projets qui :

- ✚ Associent l'expertise des collectivités françaises et de leurs partenaires dans le processus du développement local en Moldavie (intercommunalité...), notamment sur le transfert des compétences au travers de formations spécifiques ou de séminaires.

- ✚ Mobilisent, dans le sillage des collectivités, d'autres acteurs du territoire : universités, petites entreprises, clusters (pépinière d'entreprises), établissements hospitaliers ou de santé, associations, diaspora moldave en France, fédérations professionnelles, etc.
- ✚ Visent à mutualiser les moyens d'intervention et à donner plus d'efficacité aux actions.
- ✚ Intègrent une composante de formation professionnelle (voir la rubrique « Composantes des projets »).
- ✚ Consolident les liens de coopération décentralisée dans la durée (ex. : mise en place d'un comité de pilotage assurant le suivi régulier de l'action; activités d'information et de communication sur les actions menées, associant l'Ambassade de France et ses partenaires).
- ✚ Favorisent une implication équilibrée des femmes et des hommes.

V. PROJETS NON ELIGIBLES

- ✚ Les projets qui ne s'inscrivent pas en cohérence avec les programmes nationaux des deux pays ;
- ✚ Les projets qui ne réunissent pas à la fois des autorités locales françaises et moldaves (ou un de leur partenaire);
- ✚ Les projets visant exclusivement l'une ou l'autre des opérations suivantes :
 - Le fonctionnement des autorités locales ou administrations publiques locales ou de leurs services (achat d'équipements ou de fournitures, financement du fonctionnement) ;
 - La prise en charge de moyens logistiques (transports, containers, véhicules, etc.) ;
 - L'envoi de matériels (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées ;
 - Les projets de construction d'infrastructures ;
 - Les opérations ponctuelles humanitaires ou d'urgence.
 - Les salaires des agents publics impliqués dans les projets.

VI. DUREE DU PROJET

La durée d'exécution du projet ne dépassera pas 12 mois, à compter de la date de signature de la convention de financement.

VII. EVALUATION ET IMPACTS SUR LES TERRITOIRES

Un rapport d'activités à mi-parcours et un rapport d'activité final seront envoyés à l'Ambassade de France, six mois après la date de signature de la convention de financement pour le premier, et au plus tard trois mois après la fin du projet, pour le second.

Le rapport sera rédigé sur la base d'indicateurs d'impact quantitatifs et qualitatifs clairs, pertinents et partagés conjointement avec la (ou les) collectivité(s) territoriale(s) partenaire(s), tant sur le territoire de la Moldavie que sur le territoire français.

VIII. FINANCEMENT


Le montant maximum de la contribution de l'Ambassade de France est fixé à **2 000 €** par projet, auquel doivent s'ajouter les contributions financières des parties françaises et moldaves (et de leurs partenaires, le cas échéant).

Le porteur moldave du projet doit assurer un autofinancement minimum (financier ou autre) à hauteur de 10% du budget total du projet.

IX. COMPOSITION DU DOSSIER

Descriptif détaillé du projet précisant :

- le titre du projet ;
- le domaine d'intervention du projet ;
- le public cible et les principales catégories de bénéficiaires ;
- le coordonnateur du projet (nom, prénom, fonction, adresse, téléphone, e-mail) ;
- le pilotage du projet (mise en place d'un comité de pilotage avec des représentants de toutes les parties impliquées dans le projet ; décrire la composition du Comité de pilotage, son rôle et ses modalités de fonctionnement (ex. calendrier des réunions en cohérence avec les étapes du projet ; modalités techniques de réalisation des réunions, en présentiel ou à distance ; etc.) ;
- les objectifs du projet (à formuler selon le principe SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini) ;
- les étapes du projet ;
- les partenaires du projet (rôle et interventions de chaque partenaire dans chaque étape du projet) ;
- le plan d'activités dans le cadre du projet ;
- le budget prévisionnel (recette/dépense) ;
- le plan de communication sur le projet ;
- les résultats attendus (à formuler selon le principe SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini) et indicateurs de réussite ;
- les modalités pour assurer la pérennité des résultats du projet ;

 **Lettres d'engagement** signées par les partenaires impliqués dans le projet, comportant la participation financière et la valorisation des partenaires.

 **Curriculum vitae du coordonnateur**








X. LANGUES DE PRESENTATION DU DOSSIER

Le dossier sera soumis dans les deux langues : français et roumain.

XI. DEPOT DU DOSSIER

Le dossier en format Acrobat PDF sera transmis, **avant le 30 septembre 2020**, à l'adresse suivante : concurs.franta.moldova.cd@gmail.com

XII. CALENDRIER

-  Lancement de l'appel à projets : 14 août 2020
-  Dépôt des dossiers : 30 septembre 2020
-  Annonce des résultats: 16 octobre 2020
-  Signature des conventions de financement : à partir du 19 octobre 2020
-  Début des activités dans le cadre du projet : après la signature de la convention de co-financement.
-  Rapport d'activité à mi-parcours : six mois après la date de signature de la convention de financement
-  Rapport d'activité final : trois mois après la fin du projet, au plus tard.

XIII. PERSONNE DE CONTACT

Toute question relative au concours peut être adressée à maria.neagu@diplomatie.gouv.fr.